



République Française
Département de la Vendée

Ville de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Service Urbanisme
☎ 02.51.55.32.07

Le 23 FEV. 2015

DDTM
Service eau risques et nature
Unité risques et gestion de crise
29 rue Delille
85922 LA ROCHE SUR YON Cedex 9

N/Réf. : DR/ACM/AB- 15/23
Affaire suivie par Armelle BARRERE
Objet : Projet de cartographie des enjeux

Monsieur le Préfet,

A la suite du comité technique du 27 janvier 2015 relatif à la présentation de la cartographie des enjeux, vous avez invité la Ville à se prononcer sur ce projet.

Nous avons abordé la problématique des zonages en fonction des critères de densité, de construction avant 1948 et de mixité et pris en compte également la réalisation des travaux de défense contre la mer.

Aussi, par la présente, je vous remercie de bien vouloir faire évoluer la cartographie au vu des observations suivantes :

- Evolution du zonage de la station d'épuration de blanc à gris soit en zone urbanisée,
- Secteur Saint Gilles : intégrer dans la zone urbaine dense l'extrémité du quai Rivière à proximité de l'écluse, à l'angle de l'avenue du Jaunay,
- Secteur Grande Plage et Marie de Beaucaire, maintien de ce secteur en zone grisée

Néanmoins, je souhaite vous faire part de notre réflexion concernant le secteur Marie de Beaucaire et l'extrémité Nord du quai Gorin. En effet, de par leur densité, la période de construction et la mixité, ils répondent aux caractéristiques de secteur ancien dense. Néanmoins, la Ville est favorable à leur classement en secteur urbanisé tant que les travaux de défense contre la mer ne seront pas réalisés. Un examen pourra être demandé ultérieurement dans le cas de la réduction de la vulnérabilité de ce secteur aux inondations et ou submersion.

Le service urbanisme se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes salutations distinguées.



Le Maire,

François BLANCHET